

## **COMPTE-RENDU DE REUNION**



Opération :	Elaboration du PLU de Ville	CR n° 3					
Objet de la réunion :	Retour sur les potentialités de	Retour sur les potentialités de développement et Présentation du projet de PADD et de sa cartographie					
Date & lieu :	24 juin 2016	Mairie de Ville					
Rédacteur:	Benjamin Vandewalle	Nbr de page: 4					
Diffusé le :	30/06/2016						

Organisme	Représentant	Mail	Téléphone	Fax	Présent	Diffusion
Maire de Ville	M. BARBILLON	pbarbillon@wanadoo.fr			Х	Х
1 <sup>er</sup> adjoint	M. VALCK	d.valck@wanadoo.fr	06 73 86 28 82		Х	Х
2 <sup>ème</sup> adjointe	Mme HALLU				Х	Х
3 <sup>ème</sup> adjoint	M. TROUILLET	gilles.trouillet@orange.fr			Х	Х
Conseillère municipal	Mme GIMARET	cathgim@orange.fr	03 44 09 24 13		Х	Х
Conseiller municipal	M. LOIR	loir.christian@orange.fr			Х	Х
Conseiller municipal	M. ILLOUL				Х	Х
Conseiller municipal	M. CARTON	c.carton.couverture@orange.fr			Х	Х
Secrétaire	Mme HULIN	mairie-ville@wanadoo.fr			Х	Х
DDT 60	Mme RINGAL	maryse.ringal@oise.gouv.fr	03 44 38 30 98		Х	Х
CCPN	M. SCHMITT	fabien.schmitt@paysnoyonnais.fr				Х
CCPN	Mme BLANCHARD	marieannick.blanchard@paysnoyo nnais.fr			Х	Х
Représentant chambre d'Agriculture	M. DUFLOT		03 44 09 04 77		Х	Х
VERDI	VANDEWALLE Benjamin	bvandewalle@verdi-ingenierie.fr	03 44 13 13 54	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Х	Х

## Ordre du jour:

Retour sur les potentialités de développement et Présentation du projet de PADD et de sa cartographie

## Verdi Conseil Cœur de France



Sujets abordés		Ac	tion
Sujets abordes	Da	te	Concern
Les hypothèses d'aménagemer	nt à l'horizon 2030		
potentiel en dents creuses exi potentiel d'environ 60 logeme recensées sont intégrées en zon rétention foncière existe donc su de son développement. Un taux	fférentes hypothèses de développement. La Commune souhaite tenir compte du istantes dans le périmètre actuellement urbanisé. Dans les dents creuses, un ents a été recensé. La Municipalité signale que la plupart des dents creuses de urbaine du POS et qu'elles n'ont jamais changé d'occupation depuis lors. Une pur le territoire de Ville, dont la Commune souhaiterait tenir compte dans le cadre de 30 % de rétention foncière sur les dents creuses recensées peut être appliqué. Son 42 logements sont potentiellement réalisables dans les dents creuses du PLU.		
(compatible avec les préconisa agricoles). Cette hypothèse gén accueillir cette population, il fa	nter vers une hypothèse de développement de 0,6% de croissance par an ations du SCOT du Pays Noyonnais, et avec l'objectif de limitation des terres père une croissance de population à hauteur de 864 habitants d'ici 2030. Pour aut prévoir environ 41 nouvelles résidences, chiffre cohérent avec les capacités ées à 42 logements dans les dents creuses, avec la rétention foncière).		
	fférentes hypothèses de développement. La Commune souhaite tenir compte du		
	stantes dans le périmètre actuellement urbanisé. Dans les dents creuses, un ts a été recensé (avec la rétention foncière).		
Suite à la réunion, la carte des de	ents crouses a ávoluá		
Suite à la reurilon, la carte des di	ents creuses a evolue.		
Légende  Dents creuses retenues  Dents creuses non retenues			
Dents creuses en question			

AN 401 version du 15 02 15 / 4 Page 2

											Ac	tion
	Sujets a	abordés									Date	Concerne
	<u>Récapit</u>	<u>tulatif des</u>	dents creuse	<u>es identifiées :</u>								
	[				Donts eve	ucac vatana	00			]		
			1	D		uses retenu	es	D ( ( )	D			
		N°	Surface	Potentiel logements	Potentiel logements	N°	Surface (en	Potentiel logements	Potentiel logements			
		IN	(en m²)	13 log/ha	réel	IN	m²)	13 log/ha	réel			
		1	2 509	3	2	17	3 844	5	1			
		2	1 466	2	1	18	4 891	6	2			
		3	445	1	1	19	926	1	1			
		4	790	1	1	20	1 088	1	1			
		5	4 327	6	6	21	1 740	2	1			
		6	1 029	1	1	22	652	1	1			
2		7	3 877	5	2	23	1 280	1	1			
		8	2 278	3	1	24	1 068	1	1			
		9	2 121	3	1	25	2 157	3	2			
		10	1 530	2	1	26	2 164	3	2			
		11	2 555	3	2	27	9 313	12	9			
		12	920	1	1	28	9 602	12	6			
		13	1 653	2	1	29	1 381	2	1			
		14	1 074	1	1	30	1 117	1	1			
		15	1 359	2	1	31	2 097	3	2			
		16	1 029	1	1	32	3 648	4	4			
						TOTAL	72 686	77	60			
	•		•	•			•			•		
		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		L. DADD								
	Les pre	emieres o	<u>rientations</u>	<u>au PADD</u>								
	Afin de	e prépare	r le débat e	en Conseil M	unicipal sur l	les orientati	ons du PADD	) (Proiet d'A	ménagement	et de		
		Afin de préparer le débat en Conseil Municipal sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) de la Commune, une cartographie des enjeux est présentée recensant les futures										
	orientations du PLU.											
		Pour rappel, le PADD synthétise les grandes orientations générales d'aménagement pour les 15 prochaines										
	années, qui seront ensuite traduites règlementairement. Le PADD nécessite un débat en conseil municipal. Le bureau d'études rappelle que les cartographies présentées en réunion ne sont pas opposables, c'est le											
règlement et le plan de zonage (qui doivent être élaborés en cohérence avec le PADD)										. est le		
	- 1-0.2 - 1.2 - 1.3 - 1.3 - 1.4 - 1.											
	Les trois axes sont les suivants :											
	> Axe 1: Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti, garant de la qualité du cadre de vie à Ville									√ille		
			_									
	Axe 2: Proposer un développement urbain cohérent et maîtrisé, en conservant le caractère rural du village de Ville											
	Axe 3 : Conforter l'activité agricole et économique de Ville et valoriser les potentialités du territoire									re		

AN 401 version du 15 02 15 Page 3

		Ac	tion
	Sujets abordés	Date	Concerne
4	Remarques sur les premières orientations du PADD  Sur l'Axe 1:  - Ajouter plusieurs éléments du patrimoine bâti à préserver :  - Le jeu d'arc  - Plusieurs maisons anciennes (rue du Mont Renaud, chemin des Vignes, à proximité du moulin, maisons de Napoléon 1ºʃ,)  - Deux calvaires : chemin des Chênes et chemin des Vignes  - Ajouter des éléments du patrimoine paysager à préserver :  - Les deux buttes  - La pierre levée  - Les cinq piliers  - Ajouter plusieurs cônes de vue :  - Vers le Mont Renaud  - Depuis la rue des Antes, vers la descente  - Depuis la rue de la Bernardie  Toute remarque des membres du conseil municipal ou des personnes publiques associées sur le PADD est la bienvenue avant la réunion avec les personnes publiques associées, prévue en septembre.  > Le bureau d'études demande à la commune la localisation des éléments suivants évoqués en réunion, afin de les situer sur les cartes du PADD :  - les éléments du patrimoine bâti à protéger  - les éléments du patrimoine paysager à protéger  - les éléments du patrimoine paysager à protéger  - les éléments du patrimoine paysager à protéger	Date	Concerne
5	Autres points abordés  Un article sera réalisé par le bureau d'études, expliquant la procédure de PLU et détaillant les premiers grands enjeux du territoire.  La DDT rappelle que la commune devra prévoir, en parallèle de l'élaboration de son PLU, une étude relative aux eaux pluviales sur le territoire. La DDT précise que cette étude est financée à près de 80% par l'agence de l'eau.  La commune de Passel sera conviée aux réunions avec les personnes publiques associées.  Le support de présentation de la réunion est joint en annexe à ce compte-rendu.		

Si la commune n'émet pas de remarques sur le présent compte-rendu, celui-ci sera envoyé d'ici 7 jours aux Personnes Publiques Associées

<u>Prochaine réunion:</u> **Vendredi 23 Septembre à 14h** pour présenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) aux personnes publiques associées.-

AN 401 version du 15 02 15